



CMC

AVOCATS

Les avocats du département droit des affaires et entreprises interviennent à tous les stades de la vie de l'entreprise, dès la création de l'entreprise, pendant le développement de son activité jusqu'à sa liquidation.



DROIT DES SOCIÉTÉS

DROIT COMMERCIAL

DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

DROIT DE LA DISTRIBUTION ET DE LA CONCURRENCE

Les avocats du département droit de l'immobilier et construction interviennent à tous les stades de l'opération immobilière, dès l'élaboration du projet, pendant sa construction et pendant toute la vie de l'immeuble.



CONCEPTION DE L'OPÉRATION

- Accompagnement dans le cadre de l'acquisition ou de la cession d'actifs immobiliers
- Montages immobiliers et opérations complexes
- Rédaction et négociation des marchés (marché de travaux, contrat AMO, contrat de maîtrise d'œuvre)
- Référé préventif
- AMO BIM, BIM MANAGER, convention BIM



OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION

- Responsabilité des constructeurs, résiliation de marché
- Contentieux judiciaire relatif à l'opération de construction (travaux supplémentaires, retenue de garantie, action directe du sous-traitant, garantie de paiement, opération de livraison, réception, désordres, non conformités, responsabilité des constructeurs, expertise)
- Assurance construction (mise en œuvre des responsabilités décennale et biennale, garantie de parfait achèvement, responsabilité de droit commun des constructeurs, gestion des sinistres en cours de chantier, dommage ouvrage)



GESTION IMMOBILIÈRE

- Promotion immobilière - Vente en l'état futur d'achèvement
- Vente d'immeuble à rénover - Contrat de construction de maisons individuelles
- Garantie financière d'achèvement et garantie de livraison
- Vente de l'immeuble (garantie des vices cachés, retard à la livraison de l'immeuble, manquement à l'obligation de délivrance et défaut de conformité)
- rédaction des baux (habitation, meublé, professionnel et commerciaux)
- > Litiges de copropriété
- > Procédure d'expulsion

Qui sommes nous ?

Fondé en 2014 par Maître Conny Knepper et Maître Marie-Christine Ribeiro, le cabinet CMC AVOCATS intervient en droit des affaires, et en droit de l'immobilier et de la construction.



Maître Conny Knepper



Maître Marie-Christine Ribeiro

Le cabinet est au service d'une clientèle d'entreprises intervenant dans des secteurs variés tels que la promotion immobilière, entreprises du bâtiment, maître d'œuvre, société d'HLM, le commerce de gros et de détail, pharmacie, les nouvelles technologies, l'industrie, les métiers de l'artisanat, ou encore la restauration. Ces deux pôles ont pour vocation de répondre aux besoins juridiques des clients du cabinet à toutes les étapes de la vie de la société.

En lien étroit avec le dirigeant ou sa direction juridique, notre cabinet se place en première ligne pour conseiller et assister ses clients dès la phase de conception de leur projet, la mise en œuvre d'une stratégie, à toutes les étapes de négociation, ou encore devant les tribunaux.

Réactivité, disponibilité, et satisfaction du client sont les valeurs essentielles du cabinet CMC AVOCATS.

Notre cabinet dispose d'un réseau de partenaires partageants les mêmes valeurs (notaires, huissiers de justice, administrateurs et mandataires judiciaires) avec lesquels nous travaillons pour agir dans l'intérêt de nos clients.

CMC AVOCATS BORDEAUX

32 Cours de l'Intendance
33000 Bordeaux

Tél.: +33 (0)5 56 48 08 88

Fax: +33 (0)5 57 30 60 78

CMC AVOCATS LUXEMBOURG

Dans les locaux de NCR AVOCATS

62 rue de Strasbourg
L-2560 LUXEMBOURG

cabinet@cmc-avocats.com
www.cmc-avocats-bordeaux.fr

in f